

**ASSO SPRN**  
169 Rue de l'Abbé Bonpain

59700 MARCQ EN BAROEUL

**RAPPORTS**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Exercice clos le 31/12/2009*

- *Rapport sur les comptes annuels*
- *Rapport spécial sur les conventions réglementées*



**ASSO SPRN**

169 Rue de l'Abbé Bonpain

59700 MARCQ EN BAROEUL

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31/12/2009*



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SPRN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points développés page 4 de l'annexe relatifs aux fonds dédiés de retraite et à l'estimation de la charge à payer afférente aux heures supplémentaires.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeneuve d'Ascq,  
Le 02 juin 2010

*aCéa*

Cedric TOULEMONDE

**S.P.R.N**

**Regroupement Général**

169, rue de l'Abbé Bonpain  
59700 - MARCQ EN BAROEUL

Tél : 03.20.55.48.80

Fax : 03.20.55.44.21

# **BILAN COMPTABLE**

## **EXERCICE 2009**



*Siret 775625361 00016 - APE 8790A*

ACTIF	Arrêté au 31/12/2009 Durée 12 mois			31/12/2008 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement	17 369,80	-5 792,30	11 577,50	12 030,98
Autres immobilisations incorporelles	12 868,96		12 868,96	12 868,96
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	125 392,00		125 392,00	132 252,00
Constructions	9 455 658,09	-5 016 389,01	4 439 269,08	4 141 338,76
Installations techniques, matériel et outillage	31 246,22	-1 919,31	29 326,91	4 458,27
Autres immobilisations corporelles	2 377 031,21	-1 815 496,25	561 534,96	588 279,21
Immobilisations corporelles en cours	32 194,98		32 194,98	5 693,60
<b>Immobilisations Financières</b>				
Autres titres immobilisés	548 635,84		548 635,84	535 243,66
Autres immobilisations financières	63 602,13		63 602,13	65 367,48
<b>TOTAL I</b>	<b>12 663 999,23</b>	<b>-6 839 596,87</b>	<b>5 824 402,36</b>	<b>5 497 532,92</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>Comptes de liaison (1)</b>				
Comptes de liaison	747 653,19		747 653,19	747 653,19
<b>TOTAL II</b>	<b>747 653,19</b>		<b>747 653,19</b>	<b>747 653,19</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (2)</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 639 678,75		1 639 678,75	1 762 495,81
Autres créances	151 382,51		151 382,51	187 575,79
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Valeurs mobilières de placement	3 656 106,79		3 656 106,79	2 861 553,85
<b>Disponibilités</b>				
Disponibilités	449 968,95		449 968,95	247 442,10
<b>TOTAL III</b>	<b>5 897 137,00</b>		<b>5 897 137,00</b>	<b>5 059 067,55</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
Charges constatées d'avance	17 243,92		17 243,92	17 695,52
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
<b>Primes de remboursement des obligations</b>				
Primes de remboursement des obligations				
<b>Ecart de conversion (actif)</b>				
Ecart de conversion (actif)				
<b>TOTAL IV</b>	<b>17 243,92</b>		<b>17 243,92</b>	<b>17 695,52</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 326 033,34</b>	<b>-6 839 596,87</b>	<b>12 486 436,47</b>	<b>11 321 949,18</b>



(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF

P A S S I F	Arrêté au 31/12/2009	
	Durée 12 mois	31/12/2008 12 mois
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 244,90	15 244,90
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement	-478 909,32	635 101,38
Réserves de compensation	235 036,08	211 030,17
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement	2 759 291,85	2 426 157,05
Autres réserves	503 699,00	503 699,00
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-18 041,66	-25 744,51
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-65 549,46	-219 658,66
Résultat sous contrôle tiers financeurs	-44 605,78	277 580,17
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-1 047 471,95	-1 518 940,38
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	674 078,45	225 123,10
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 013 200,91	3 035 938,81
<b>Immobilisations grevées de droits</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement	99 734,70	81 734,70
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisations	412 021,98	268 924,94
Réserves des plus-values nettes d'actif	67 268,38	60 268,38
	<b>TOTAL I</b>	<b>7 082 816,72</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
Comptes de liaison		
Comptes de liaison	747 653,19	747 653,19
	<b>TOTAL II</b>	<b>747 653,19</b>
<b>Provisions</b>		
<b>Provisions pour risques</b>		
Provisions pour risques	123 836,00	70 154,00
<b>Provisions pour charges</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés	176 074,70	196 416,85
	<b>TOTAL III</b>	<b>299 910,70</b>
<b>Dettes (3)</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 869,66	81 471,86
<b>Emprunts et dettes financières divers (3)</b>		
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 000 037,49	1 147 730,43
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Redevables créditeurs</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	328 405,96	325 211,60
<b>Dettes sociales et fiscales</b>		
Dettes sociales et fiscales	2 530 450,96	2 510 269,51
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 222,49	3 974,63
<b>Autres dettes (5)</b>		
Autres dettes (5)	488 069,30	261 985,13
	<b>TOTAL IV</b>	<b>4 356 055,86</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Produits constatés d'avance		622,93
<b>Ecart de conversion (passif)</b>		
Ecart de conversion (passif)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 486 436,47</b>	<b>11 321 949,18</b>

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques ;

(3) En particulier : cautions versés par les redébitants à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

---

# COMPTE DE RESULTAT

---



# Compte de résultat

## Regroupement Général

	Arrêté au :		31/12/2009		31/12/2008		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Produit d'exploitation</b>								
Recettes diverses	245 794,95	1,34	251 206,12	1,47	-5 411,17	-2,15		
Produits de Séjours et assimilés	18 399 798,45	100,00	17 110 240,63	100,00	1 289 557,82	7,54		
Production vendue (services)	712 013,23	3,87	694 890,85	4,06	17 122,38	2,46		
<b>Produits d'Exploitation</b>	<b>19 357 606,63</b>	<b>105,21</b>	<b>18 056 337,60</b>	<b>105,53</b>	<b>1 301 269,03</b>	<b>7,21</b>		
Production stockée								
Production immobilisée	9 618,60	0,05	9 612,96	0,06	5,64	0,06		
Subventions d'exploitation	2 363,00	0,01	6 245,00	0,04	-3 882,00	-62,16		
Reprises/prov. & amort. transf. de charge	82 408,47	0,45	174 007,93	1,02	-91 599,46	-52,64		
Autres produits	125 271,38	0,68	126 862,12	0,74	-1 590,74	-1,25		
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>	<b>19 577 268,08</b>	<b>106,40</b>	<b>18 373 065,61</b>	<b>107,38</b>	<b>1 204 202,47</b>	<b>6,55</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Achat de matières premières et autres								
Autres achats et charges externes	3 194 031,19	17,36	3 035 777,24	17,74	158 253,95	5,21		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 177 685,43	6,40	1 144 513,28	6,69	33 172,15	2,90		
Salaires et traitements	9 212 660,19	50,07	8 930 663,85	52,19	281 996,34	3,16		
Charges sociales	4 028 138,68	21,89	3 833 812,81	22,41	194 325,87	5,07		
Dotation	591 876,75	3,22	533 612,83	3,12	58 263,92	10,92		
Autres charges	107 388,30	0,58	98 206,64	0,57	9 181,66	9,35		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II</b>	<b>18 311 780,54</b>	<b>99,52</b>	<b>17 576 586,65</b>	<b>102,73</b>	<b>735 193,89</b>	<b>4,18</b>		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 265 487,54</b>	<b>6,88</b>	<b>796 478,96</b>	<b>4,65</b>	<b>469 008,58</b>	<b>58,89</b>		
<b>Opération en commun</b>								
Bénéfice attribué, perte transférée Total III								
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV	-714 168,08	-3,88	-698 568,05	-4,08	-15 600,03	2,23		
<b>OPÉRATION EN COMMUN</b>	<b>-714 168,08</b>	<b>-3,88</b>	<b>-698 568,05</b>	<b>-4,08</b>	<b>-15 600,03</b>	<b>2,23</b>		
<b>Produits financiers</b>								
Produits financiers de participations								
Autres valeurs mob., créances d'actif im.								
Autres intérêts et produits assimilés	49 335,04	0,27	73 394,62	0,43	-24 059,58	-32,78		
Reprises/provisions et transfert de char								
Différences positives de change								
Produits net/cession des V.M.P			4 219,69	0,02	-4 219,69	-100,00		
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL V</b>	<b>49 335,04</b>	<b>0,27</b>	<b>77 614,31</b>	<b>0,45</b>	<b>-28 279,27</b>	<b>-36,44</b>		
<b>Charges financières</b>								
Charges financières	45 992,82	0,25	51 472,42	0,30	-5 479,60	-10,65		
Autres charges financières								
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI</b>	<b>45 992,82</b>	<b>0,25</b>	<b>51 472,42</b>	<b>0,30</b>	<b>-5 479,60</b>	<b>-10,65</b>		
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>	<b>3 342,22</b>	<b>0,02</b>	<b>26 141,89</b>	<b>0,15</b>	<b>-22 799,67</b>	<b>-87,22</b>		
<b>RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS</b>	<b>554 661,68</b>	<b>3,01</b>	<b>124 052,80</b>	<b>0,73</b>	<b>430 608,88</b>	<b>347,12</b>		
<b>Produits exceptionnels</b>								
Sur opération de gestion	26 431,84	0,14	174 801,66	1,02	-148 369,82	-84,88		
Sur opération en capital	332 769,50	1,81	68 261,28	0,40	264 508,22	387,49		
Reprises/provisions et transfert de char	13 525,51	0,07	6 173,61	0,04	7 351,90	119,09		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII</b>	<b>372 726,85</b>	<b>2,03</b>	<b>249 236,55</b>	<b>1,46</b>	<b>123 490,30</b>	<b>49,55</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>								
Sur opération de gestion	49 153,41	0,27	31 828,84	0,19	17 324,57	54,43		
Sur opération en capital	59 556,40	0,32	14 525,36	0,08	45 031,04	310,02		
Dotation aux amortissements et aux prov.	171 270,72	0,93	224 275,19	1,31	-53 004,47	-23,63		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII</b>	<b>279 980,53</b>	<b>1,52</b>	<b>270 629,39</b>	<b>1,58</b>	<b>9 351,14</b>	<b>3,46</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>92 746,32</b>	<b>0,50</b>	<b>-21 392,84</b>	<b>-0,13</b>	<b>114 139,16</b>	<b>-533,54</b>		
Participation des salariés								
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX</b>								
Impôts sur les bénéfices								
<b>TOTAL X</b>								
<b>PRODUITS</b>	<b>19 999 329,97</b>	<b>108,69</b>	<b>18 699 916,47</b>	<b>109,29</b>	<b>1 299 413,50</b>	<b>6,95</b>		
<b>CHARGES</b>	<b>19 351 921,97</b>	<b>105,17</b>	<b>18 597 256,51</b>	<b>108,69</b>	<b>754 665,46</b>	<b>4,06</b>		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>647 408,00</b>	<b>3,52</b>	<b>102 659,96</b>	<b>0,60</b>	<b>544 748,04</b>	<b>530,63</b>		
<b>Total XI</b>								
Eng. à réaliser sur ressources affectées	5 551,00	0,03			5 551,00			
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-32 221,45	-0,18	-122 463,14	-0,72	90 241,69	-73,69		
<b>TOTAL XI</b>	<b>-26 670,45</b>	<b>-0,14</b>	<b>-122 463,14</b>	<b>-0,72</b>	<b>95 792,69</b>	<b>-78,22</b>		
<b>EXCEDENT OU DÉFICIT</b>	<b>674 078,45</b>	<b>3,66</b>	<b>225 123,10</b>	<b>1,32</b>	<b>448 955,35</b>	<b>199,43</b>		

SPRN - Société de Protection et de Réinsertion du Nord  
Bilan consolidé de l'association

**ANNEXES AU BILAN ARRETE**  
**AU 31.12.2009**



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables issues du règlement n°99-01 et 99-03 ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- une continuité de l'exploitation
- l'indépendance des exercices
- la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

Dans cet exercice, nous avons utilisé le cadre du bilan et du compte de résultat issu du décret de 22/10/2003 et de la nomenclature M22 qui intègrent les modifications introduites par l'arrêté du 10 décembre 2007 et les dispositions de l'avis du CNC du 4 mai 2007.

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une réévaluation a été pratiquée en 1982 sur les immobilisations corporelles du Siège Social et du Foyer CAP NORD.

En 2009, il a été réalisé un inventaire complet des biens immeubles, les ajustements nécessaires ont été comptabilisés. Cet ajustement n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice.

L'application de la nouvelle norme sur les actifs, applicable depuis l'exercice 2007, nous a amené à décomposer les biens immeubles de la façon suivante :

- individualisation du terrain quand celui-ci ne figurait pas dans le fichier et cela selon une base forfaitaire de 10% de la valeur du bien concerné.
- Après déduction du terrain de la valeur nette comptable au 31.12.2007 le partage en composant et fait comme suit :
  - Coque pour 80% de la VNC sur une durée de 50 ans
  - Toiture pour 10% de la VNC sur une durée de 30 ans
  - Installation générale et technique pour 5% sur une durée de 20 ans
  - Agencement général pour 5% sur une durée de 10 ans



Cette règle est désormais applicable sur toutes les acquisitions effectuées depuis le 1 janvier 2007.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition augmenté des frais et accessoires attachés au moment de la souscription.

#### Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations (compte 145).

Cette provision doit être constituée pour le montant de la dotation reçue. La constatation de cette provision est enregistrée au crédit du compte 142 « provisions réglementées, pour renouvellement d'immobilisations » par le débit du compte 68742 « dotation aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ». Il s'agit d'une opération d'ordre semi-budgétaire. La reprise de cette provision s'effectue sur le compte 78742 « reprise sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations », lorsque les charges d'amortissements et de frais financiers liées au nouvel investissement ne sont pas couvertes par les crédits budgétaires prévus au budget.

#### Amortissements dérogatoire (compte 145)

Ils sont comptabilisés lorsque le financement alloué par l'autorité de tarification afin de compenser les charges issues de l'amortissement d'un bien est alloué pour une période plus courte que celle de la durée normale d'amortissement, entendue comme la durée prévisionnelle d'utilisation de ce bien. Le montant de l'amortissement dérogatoire est enregistré au crédit du compte 145 « Amortissements dérogatoires » par le débit du compte 68725 « Dotation aux Amortissements dérogatoires ». La reprise de ces amortissements s'effectue sur le compte 78425 « Reprise sur amortissements dérogatoires, à hauteur des dotations aux amortissements « classiques » comptabilisées.

#### Amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161)

Les règles d'amortissements sont harmonisées avec celles du plan comptable général. Il est désormais admis, que dans le cas où le passage des anciennes règles vers les nouvelles (amortissements par composants, réduction des durées) entraîne des surcoûts d'exploitation. Il y a lieu de comptabiliser cette charge au débit du compte 681 « Dotations aux amortissements des immobilisations et aux provisions : charges d'exploitation » par le crédit du compte 28 « Amortissements des immobilisations ». Ce différentiel doit être comptabilisé au débit du compte 1161 « Amortissements comptables excédentaires différés » lors de l'affectation des résultats en N+1.

Suppression des fonds dédiés à la compensation des amortissements (compte 193) et articulation des différentes règles comptables afférentes au financement des investissements. Les règles comptables relatives aux comptes 142 et 145 permettent la suppression des fonds dédiés à la compensation des amortissements.



### Les dépenses pour congés payés et autres droits acquis par le salarié.

Les dépenses pour congés payés sont provisionnées en charges d'exploitation, sachant que le résultat comptable à affecter et à prendre en compte pour le calcul des comptes administratifs doit être corrigé d'un même montant.

### Les dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du Code de l'action sociale et de la famille (compte 1141).

Tant que le juge de la tarification saisi n'a pas statué, ces dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R.314-52 du CASF restent imputées à ce compte. Si le juge de la tarification valide la position de l'autorité de tarification ou s'il n'a pas été saisi, ce compte doit être soldé au profit du compte 119 de la gestion non contrôlée. Par contre, si le juge de la tarification désavoue la position de l'autorité de la tarification, ce compte doit être soldé au profit d'un compte 115 « Résultat sous contrôle de tiers financeurs ».

### Les Fonds Dédiés.

Les comptes « Fonds Dédiés » existent pour la constatation des provisions nécessaires au financement des 35 heures mis en place dans l'association en 1999 ainsi que pour les futurs départs à la retraite.

Pour mémoire, la notion de fonds dédiés est une rubrique du passif qui enregistre lors de la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ces fonds dédiés sont repris en fonction des indications données par les autorités de tarification dans les budgets prévisionnels alloués.

S'agissant des fonds dédiés à la retraite, depuis 2007 les montants ne sont plus acceptés au budget prévisionnel par les autorités de tarification. Ces dernières autorisent leurs inscriptions dans les comptes administratifs. En 2009, nous avons contrairement à 2008 inscrit cette provision à hauteur des montants portés et acceptés au budget prévisionnel conformément à la décision du conseil général.

Les écarts entre les fonds dédiés à la retraite repris par les tutelles dans leur rapport et le montant figurant dans les comptes seront analysés conjointement en 2010. Ceux-ci sembleraient provenir d'erreur de la tutelle.

### Provisions pour heures supplémentaires.

Comme les exercices précédents nous avons constitué une provision qui correspond au dépassement horaire dans le cadre de la modulation du temps de travail. Le manque d'harmonisation dans les procédures du logiciel « Octime » génère une incertitude sur les heures supplémentaires provisionnées.

En 2009, l'évaluation des heures supplémentaires est inscrite en charges à payer, alors que dans les exercices antérieurs celle-ci figurait parmi les dettes sociales.



### Résultats sous contrôle de tiers financeurs.

Depuis l'exercice 2000, nous avons adopté une présentation de nos bilans conforme au nouveau plan comptable, nous avons donc utilisé le compte 115 « résultats sous contrôle de tiers financeur ». Ce compte est présenté en deux lignes :

- résultat excédentaire sous contrôle de tiers financeur
- résultat déficitaire sous contrôle de tiers financeur

Pour 2009, ces comptes représentent les résultats de 2007 et 2008 après affectation des résultats 2005 et 2006. Ce retraitement ne présente pas d'incidence sur le résultat et la situation nette de l'association.

La dette relative au Compte Epargne Temps envers MEDERIC est toujours inscrite au passif du bilan. La déclaration à FEDERIS MEDERIC a été faite et selon les règles de cet organisme, le versement se fera en juillet sur appel de fonds.

### Les valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites selon le cours connu à la clôture de l'exercice, en effet une vente suivi d'un achat du portefeuille est effectué les derniers jours du mois de décembre.

La comptabilisation des entrées et sorties est faite selon la règles du premier rentré premier sorti.

### Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges enregistrent toutes les provisions destinées à couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité. L'évaluation est faite selon les estimations de la direction.

### L'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires

La recommandation 2003 R-01 du CNC relative à l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires ne figure pas dans les comptes.

La méthode d'évaluation qui sera adoptée pour les exercices prochains sera faite selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation 2003 R-1 du CNC.

### Les charges et produits comptabilisés d'avance

Le principe d'indépendance des exercices oblige à répartir les charges et les produits entre les exercices comptables successifs. Les comptes tiennent compte de cette règle.



### Créances redevables et comptes rattachés.

Les créances qui figurent au bilan sont minorés des avances sur créances versées par le conseil général en février de chaque année. Ces avances sont déduites au fur et à mesure des factures émises à partir du mois d'octobre au mois de février de l'année suivante.

### Rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Les rémunérations versées sont conformes aux dispositions de la convention collectives du 15 mars 1966. La rémunération versée aux trois plus hauts dirigeants s'élève à 211 002 € dont 12790 en avantages en nature.

### Faits marquants de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2009, deux faits marquants sont à signaler.

- Départ du directeur général en Janvier 2010.
- La décision de mettre en vente deux Maisons, le logement de Fonction du Centre René Mouchotte du 71 rue des Lilas à Marcq en Baroeul, et le bâtiment d'hébergement du SAFA à Hazebrouck 42 rue de la Clé. Cette décision de mise en vente à été voté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Mars 2009.



**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Situations et Mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	30 239 €	- €	- €	30 239 €
Immobilisations corporelles	11 923 829 €	513 558 €	448 059 €	11 989 327 €
Terrains	132 252 €	- €	6 860 €	125 392 €
Constructions	9 337 615 €	312 742 €	194 699 €	9 455 658 €
Installations techniques, matériel et outillage	5 315 €	25 932 €	- €	31 247 €
Autres Immobilisation corporelles	2 448 647 €	174 884 €	246 501 €	2 377 031 €
Immobilisations en cours	5 694 €	303 363 €	276 862 €	32 195 €
<b>Total immobilisations (20-21-23)</b>	<b>11 959 762 €</b>	<b>816 921 €</b>	<b>724 921 €</b>	<b>12 051 761 €</b>
Immobilisations Financières	600 611 €	284 431 €	272 804 €	612 238 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 560 373 €</b>	<b>1 101 352 €</b>	<b>997 725 €</b>	<b>12 663 999 €</b>



**TABEAU DES AMORTISSEMENTS**

Situations et Mouvements  Rubriques	A	B	C	D	E
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations Dotations aux amortissements	Régularisation amortissements différés et dérogatoire	Diminutions reprise de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 339 €	453 €		- €	5 792 €
Immobilisations corporelles	7 057 501 €	574 002 € -	403 709 €	393 990 €	6 833 803 €
Constructions	5 196 276 €	383 859 € -	403 709 €	160 038 €	5 016 388 €
Installations techniques, matériel et outillages	856 €	1 063 €		- €	1 919 €
Autres immobilisations corporelles	1 860 369 €	189 080 €		233 952 €	1 815 497 €
Immobilisations en cours	- €	- €		- €	- €
Immobilisations Financières	- €	- €		- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>7 062 840 €</b>	<b>574 455 € -</b>	<b>403 709 € -</b>	<b>393 990 €</b>	<b>6 839 596 €</b>



**TABLEAU DES PROVISIONS**

Situations et Mouvements	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions Réglementées	410 928 €	181 623 €	13 526 €	579 026 €
Provisions pour Risques	70 154 €	123 182 €	69 500 €	123 836 €
Provisions pour charges	-€	-€	-€	-€
Provisions pour dépréciations	-€	-€	-€	-€
<b>TOTAL</b>	<b>481 082 €</b>	<b>304 805 €</b>	<b>83 026 €</b>	<b>702 862 €</b>



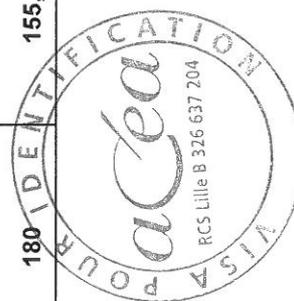
**TABLEAU DES DETTES SOCIALES ET FISCALES 2009**

Rubriques	A la fin de l'exercice en Euro	Degré d'exigibilité du Passif	
		Échéance à moins 1 an	
<b>ORGANISMES SOCIAUX</b>			
Urssaf	351 990 €	351 990 €	
Assedic	55 186 €	55 186 €	
Caisse de retraite MEDERIC	311 198 €	311 198 €	
Retraite complémentaire MEDERIC EXPAR	7 882 €	7 882 €	
Caisse de prévoyance DEXIA	49 334 €	49 334 €	
Remboursements caisse de prévoyance	7 160 €	7 160 €	
Mutuelle	11 740 €	11 740 €	
CNRACL	2 286 €	2 286 €	
Compte épargne temps FEDERIS	390 380 €	390 380 €	
Médecine du Travail	3 012 €	3 012 €	
Formation professionnelle UNIFAF	115 699 €	115 699 €	
CIL habitat	40 667 €	40 667 €	
Rémunération du personnel en attente de récupération	-868 €	-868 €	
Autres organismes sociaux	129 €	129 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 794 €</b>	<b>1 345 794 €</b>	
<b>TAXES DUES SUR LES REMUNERATIONS</b>			
Taxe sur les salaires	72 110 €	72 110 €	
<b>TOTAL</b>	<b>72 110 €</b>	<b>72 110 €</b>	
<b>DETTES CONCERNANT LES CONGES PAYES</b>			
Dettes congés à payer	731 292 €	731 292 €	
Charges sociales sur congés à payer	381 255 €	381 255 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 112 547 €</b>	<b>1 112 547 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 530 451 €</b>	<b>2 530 451 €</b>	



**TABLEAU DE VARIATION DES EFFECTIFS**

SPRN - BILAN SOCIAL 2008-2009	Effectifs en début d'année	dont ETP	Mouvements		Effectifs en fin d'année	dont ETP
			entrées	sorties		
Administration - gestion	37	33,97	17	6	48	43,50
Educatif - pédagogique	212	205,53	98	96	214	200,45
Psychologique Paramédical	23	12,63	4	6	21	11,29
Services Généraux	94	85,48	33	34	93	82,99
<b>TOTAL ASSOCIATION</b>	<b>366</b>	<b>337,61</b>	<b>152</b>	<b>142</b>	<b>376</b>	<b>338,23</b>
Dont						
Cadres	52	44,08	6	5	53	43,99
Non-cadres	314	293,53	146	137	323	294,24
Hommes	196	186,23			196	182,43
Femmes	170	151,38			180	155,80

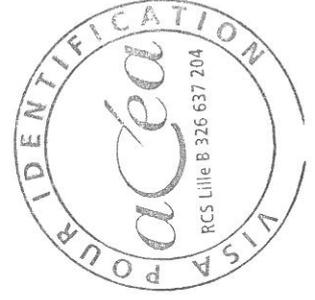


## ETAT DES CREANCES ET DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'Actif		Dettes (b)	Montant brut (b)	Degré d'exigibilité du Passif	
		Échéance à moins 1 an	Échéance à plus 1 an			Échéance à moins 1 an	Échéance A plus 1 an A plus 5 ans
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b> Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres				<b>Dettes</b> Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	14 577 € 990 330 €	14 577 € 138 997 €	440 685 € 410 649 €
<b>Créance de l'actif circulant :</b> Créances clients et comptes rattachés Autres Charges constatées d'avance	1 639 679 € 151 382 € 17 244 €	1 639 679 € 151 382 € 17 244 €			328 406 € 2 530 451 €	328 406 € 2 530 451 €	
<b>TOTAL</b> (1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice	<b>1 808 305 €</b>	<b>1 808 305 €</b>		<b>TOTAL</b> (2) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice	<b>4 356 055 €</b>	<b>3 504 722 €</b>	<b>440 685 €</b> <b>410 649 €</b>

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours



**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**

Situations	A	B	C	D=A-B+C
	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisations en cours d'exercice ( 7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées ( 6895 ou 6897 )	Fonds restants à engager en fin d'exercice
<b>Montant Initial (2)</b>				
Fonds dédiés pour la retraite	175 781 €	16 057 €	16 351 €	176 075 €
Fonds dédiés pour ARTT	20 635 €	20 635 €	- €	- €
Fonds dédiés à la démarche qualité	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>196 416 €</b>	<b>36 692 €</b>	<b>16 351 €</b>	<b>176 075 €</b>



**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

Situations	A	B	C	D=A+B-C
	Solde en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 245 €	- €	- €	15 245 €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Réseves	3 775 988 €	498 593 €	297 644 €	3 976 936 €
Report à nouveau	1 486 763 €	868 111 €	557 016 €	1 175 669 €
Résultat comptable de l'exercice	- €	940 914 €	266 836 €	674 078 €
Subventions d'investissement non renouvelable par l'organisme	3 035 939 €		22 738 €	3 013 201 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 340 408 €</b>	<b>2 307 618 €</b>	<b>1 144 234 €</b>	<b>6 503 792 €</b>





**ASSO SPRN**

169 Rue de l'Abbé Bonpain

59700 MARCQ EN BAROEUL

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos le 31/12/2009*



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2009.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Convention conclue au cours de l'exercice**

#### Cession de la maison de la rue des Lilas à Marcq en Baroeul

Membre du conseil d'administration concerné : Jean Paul Desquiens, associé de la société IMMOBILIER MARQUETTE.

Nature et objet : Votre Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2009 a autorisé la conclusion d'un mandat de vente concernant la maison sise 71 rue des LILAS à Marcq en Baroeul avec la société IMMOBILIER MARQUETTE.

Modalités : commission facturée en 2009 par IMMOBILIER MARQUETTE à l'association SPRN : 7000 €.

### **Application de l'article du Code 313-25 du Code de l'action sociale et des familles**

Personnes concernées : Christophe Fournier, Yves Benoit Toulemonde, Farid Aumar, Michel Heroguelle, Christian Tueux, Christian Aubourg, Frédéric Ghyselen, Foued Nejda, Laurent Norga, Sophie Lebeurre, Brigitte Aubourg



*ASSO SPRN*  
*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*  
*Exercice clos le 31/12/2009*

Nature et objet : Rémunération des cadres dirigeants salariés au sens du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.3111-2 du Code du Travail et des membres de leur famille.

Modalités : le total des rémunérations allouées à ces personnes s'est élevé à un montant de 579 459 €.

Fait à Villeneuve d'Ascq,  
Le 2 juin 2010

*aCéa*

Cedric TOULEMONDE